



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-34 :
Désignation d'un membre du Conseil pour siéger
à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Sylvie LEFRANÇOIS et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Madame Martine SOREL), Madame Véronique NOBLE (pouvoir à Monsieur Mario LESAGE), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-34 : Désignation d'un membre du Conseil pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire fait part au Conseil de la nécessité de désigner 1 membre du Conseil Municipal pour siéger à la CLECT de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :

- Madame Martine SOREL est désignée membre de cette commission.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le 23/06/2026,

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS

